

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 10245
Numéro SIREN : 839 007 622
Nom ou dénomination : ACBD FITNESS

Ce dépôt a été enregistré le 26/04/2021 sous le numéro de dépôt 53762

ACBD FITNESS

Société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros

Siège social : 17 rue Claude Terrasse, 75016 PARIS

839 007 622 RCS PARIS

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 13 AVRIL 2021

L'an 2021,
Le 13 avril,
A 15 heures,

La société **GESTION FF**, Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 20 000 euros, ayant son siège social **49 bis avenue de Ceinture, 95880 ENGHEN LES BAINS**, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de **PONTOISE** sous le numéro **799 378 336**, représentée par son président, **Monsieur Mountassir BOUHADBA**,

Associée unique de la société **ACBD FITNESS**,

A pris les décisions suivantes :

- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'associée unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Président et prenant acte de la démission de Monsieur Mountassir BOUHADBA de son mandat de Président à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Président, sans limitation de durée :

La société **GESTION FF, SASU** au capital de 20 000 euros, dont le siège social est **49 BIS avenue de Ceinture, 95880 ENGHEN-LES-BAINS**, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de **PONTOISE** sous le numéro **799 378 336**, représentée par **Mountassir BOUHADBA**, représentant légal de la société.

Mountassir BOUHADBA, au nom de **GESTION FF** qu'il représente, accepte les fonctions de Président et déclare, pour lui-même et pour sa société, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptible d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.



DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

GESTION FF
Mountassir BOUHADBA

A handwritten signature in blue ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.